

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°1 (obligatoire)	
FICHE ACTION N°1	
Augmenter la réalisation des entretiens précoces prénataux faits par la PMI pour un meilleur dépistage et suivi des femmes enceintes	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	En juin 2022, le conseil départemental a pu recruter, avec le soutien de la stratégie, une deuxième sage-femme, permettant ainsi une augmentation croissante des EPP. En 2024 un arrêt et un temps partiel d'une sage-femme ont impacté ces chiffres permettant d'objectiver le lien direct entre le nombre EPP effectué et l'équivalent temps plein sage-femme.
Objectif opérationnel	Maintien du ½ poste de sage-femme
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la convention CD/CHG sur les missions de la sage-femme, notamment sur l'adressage des EPP non réalisés au CHG vers la PMI • Création et utilisation d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en prénatal • Création et envoi d'une mise à disposition des sages-femmes à toute patiente ayant déclaré une grossesse.
Identification des acteurs à mobiliser	CH, sages-femmes libérales, ARS, CPAM
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 14 574 € Financement CD : 14 574€ (valorisation) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	Année 2025 et suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la modification de la convention CD/Centre hospitalier en précisant les missions et les secteurs d'interventions des sages-femmes. • Création d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en prénatal • Elaboration d'un courrier de mise à disposition pour toute femme déclarant une grossesse

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Pourcentage de femme ayant bénéficié de l'entretien prénatal précoce par rapport au nombre de femmes suivies par la PMI.• Nombre de femmes ayant bénéficié d'un EPP en 2024 : 51 pour 747 déclarations de grossesse soit 6,8%• Ciblage de l'EPP en direction de la population la plus vulnérable
Points de vigilance	Les EPP sont des missions obligatoires des sages-femmes libérales et hospitalières ainsi que des médecins généralistes Natalité en baisse constante Diminution du nombre d'accouchement au CHG avec suivi de grossesse hors département Territoire rural ; distance kilométrique importante entre patientes Disponibilité des partenaires de la périnatalité

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°3 (obligatoire)	
FICHE ACTION N°2	
Généraliser le bilan de santé en écoles maternelles par la PMI	
Département concerné	
<i>Référent (personne ou institution)</i>	
Constat du diagnostic	En 2024, 787 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle. Les enfants sont vus par les infirmières et puéricultrices de PMI. Si, au cours du bilan, les professionnels relèvent des difficultés particulières, une rencontre avec le médecin de PMI est proposée.
Objectif opérationnel	Assurer la réalisation d'un bilan de santé complet sur tout le département et un bilan visuel dès la moyenne section d'école maternelle grâce à un matériel adapté
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et optimiser l'utilisation du matériel acquis • Achat de nouveau matériel pour les examens auditifs • Convocation en consultation des enfants absents lors de la visite en école
Identification des acteurs à mobiliser	Education Nationale ARS
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 7 618 € Financement CD 7 618 € (6 618 € valorisation + 1 000 € d'achat de matériel) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	2025 et suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire du matériel à remplacer • Systématiser l'envoi d'une convocation pour les enfants absents
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur national : Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un BESM en 2024 : 787 • Nombre d'enfants convoqués : • Nombre de refus parentaux :
Points de vigilance	Bilans et consultations non honorés par les parents Refus parentaux

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIFS N°1 et 2 (obligatoires)	
FICHE ACTION N°3	
Systematiser les visites de la sage-femme auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	<p>Le repérage des familles en situation de vulnérabilité particulière (situation sociale, structure familiale,... etc.) est insuffisamment précoce la plupart du temps, alors que la PMI pourrait jouer un rôle très en amont pour accompagner l'arrivée de l'enfant.</p> <p>L'embauche d'une deuxième sage-femme en juin 2022 grâce à la stratégie a permis de faire progresser le nombre de VAD sur notre territoire.</p>
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • A partir d'une grille de repérage des situations de vulnérabilités en prénatal organiser systématiquement et le plus précocement possible des actions et un suivi. • Elargir le public cible par l'envoi d'une proposition de VAD prénatale par la sage-femme de PMI à toute patiente déclarant une grossesse. • Poursuivre la coopération avec les professionnels de la périnatalité, CHG, libéraux notamment grâce au Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine (RPNA) • Déploiement et pratique sur tout le département du programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveaux-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI). • Maintien du demi-poste de sage-femme.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la grille de repérage des situations de vulnérabilités et application • Création et envoi une mise à disposition des sages-femmes à toute patiente ayant déclaré une grossesse • Formaliser le partenariat avec les acteurs de la périnatalité par des réunions régulières • Poursuite de la formation PANJO par l'ARS • Réalisation de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) PANJO
Identification des acteurs à mobiliser	CH, professionnels de santé libéraux, assistants sociaux, RPNA, ARS

Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 22 191€ Financement CD : 22 191€ (valorisation des salaires) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	2025 et suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en prénatal • Elaboration d'un courrier de mise à disposition pour toute femme déclarant une grossesse • Réalisation de réunions de coordination CHG, PMI, libéraux via le RPNA • Formation de tous les professionnels PMI au programme PANJO • Réalisation de l'APP PANJO à raison de 4 séances par an
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur national : Pourcentage de femmes/nourrissons ayant bénéficié de VAD réalisées par une sage-femme • Indicateur national : Pourcentage de femmes ayant bénéficié de l'EPNP par la PMI • Nombre de VAD bénéficiant à un public vulnérable • Nombre de rencontre de coordination périnatalité et nombre de participation aux staffs médico-psychosociaux de la maternité • Nombre de femmes ayant bénéficiée d'une VAD : • en 2024 : 63 pour 704 naissances soit 9% des femmes. et 231 VAD au total • Nombre de participants aux séances APP PANJO • Nombre de professionnels formés PANJO
Points de vigilance	Baisse de la natalité Suivi et accouchement hors département Disponibilité des partenaires de la périnatalité

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°4 (obligatoire)	
FICHE ACTION n°4	
Systématiser les visites des infirmières et puéricultrices auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	
Département concerné	
<i>Référent (personne ou institution)</i>	
Constat du diagnostic	Le repérage des familles en situation de vulnérabilité particulière (situation sociale, structure familiale,... etc.) est insuffisamment précoce la plupart du temps, alors que la PMI pourrait jouer un rôle très en amont pour accompagner l'arrivée de l'enfant. En 2024, 149 enfants bénéficient d'au moins une VAD par une infirmière ou puéricultrices de PMI.
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • A partir d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en postnatal, organiser systématiquement et le plus précocement possible des actions et un suivi. • Poursuivre la coopération avec les professionnels de la périnatalité • Déploiement et pratique sur tout le département du programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveaux-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI).
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la grille de repérage des situations de vulnérabilités post natal et application. • Formaliser le partenariat avec les acteurs de la périnatalité par des réunions régulières. • Poursuite de la formation PANJO par l'ARS. • Réalisation de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) PANJO
Identification des acteurs à mobiliser	CH, professionnels de santé, assistants sociaux, ARS
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 25 617€ Financement CD : 25 617€ (valorisation des salaires) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	Année 2025 et suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en postnatal • Réalisation de réunions de coordination Périnatalité • Formation de tous les professionnels PMI au programme PANJO

	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de l'APP PANJO à raison de 4 séances par an
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de VAD bénéficiant à un public vulnérable• Nombre de rencontre de coordination périnatalité• Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD :• en 2024 :149 pour 704 naissances soit 21% des enfants, soit 331 VAD au total• Nombre de participants aux séances APP PANJO• Nombre de professionnels formés PANJO
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none">• Baisse de la natalité• Suivi et accouchement hors département• Disponibilité des partenaires de la périnatalité

Annexe 5 : Modèle de fiche action

Nommer le document au format « n° objectif_nom de la fiche action »

OBJECTIF N°3 (obligatoire)	
FICHE ACTION N°5	
Permettre que 20% des enfants bénéficient de la consultation médicale en PMI	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
Réfèrent (personne ou institution) : Pôle cohésion sociale	
Constat du diagnostic	La PMI dispose d'un poste de médecin non pourvu et d'un médecin à 40%. Les médecins se voient attribuer des missions en protection de l'enfance en raison de l'absence du médecin réfèrent. A effectif réduit, les médecins ne pourront plus réaliser autant de consultations médicales.
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Pourvoir le poste de médecin à BOUSSAC et AUZANCES (22 CN/an à AUZ, 20 CN/an à BOUSSAC) • Prévoir le remplacement du médecin à GUERET prochainement retraité (160 CN/an à GUERET)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de médecins vacataires pour combler le manque de médecins titulaires
Identification des acteurs à mobiliser	CH, Ordre des médecins, Facultés de médecine, médecins libéraux, ARS, ORS, DRH, DISC
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 40 vacations par an à 200€ soit 8 000€ Financement CD : 40 vacations par an à 200€/Vacation, soit 8 000€ Financements autres :
Calendrier prévisionnel	Année 2025 et suivantes <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de médecins vacataires
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<p>Nombre d'ETP médecin pourvus : 2,2 ETP sur 4 à pourvoir Nombre de vacations réalisées : 513 heures annuelles de vacations réalisées y compris le centre de promotion en santé sexuelle et centre de vaccination.</p> <p>Nombre d'enfants creusois âgés de moins de 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des enfants ayant bénéficié d'une consultation PMI par rapport au nombre d'enfants creusois de moins de 6 ans (5 283 enfants creusois en 2023) • 911 enfants de -6 ans ont eu une consultation en 2024 • Nombre d'examen cliniques réalisés par des médecins de PMI : 2 703 en 2024

Points de vigilance

Insuffisance de la couverture médicale
Attractivité moins importante des territoires ruraux
CN non honorées par les parents

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°8 (facultatif)	
FICHE ACTION N°6	
Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de 3 mois par évaluation	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) Pôle cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	L'équipe spécialisée chargée de l'évaluation des informations préoccupantes est composée de 5 travailleurs sociaux, 1 ETP infirmière, ½ ETP psychologue (à pourvoir). Cette équipe est départementale avec des temps de déplacement très longs. Les situations urgentes, notamment celles des nourrissons sont traitées en priorité dans un délai inférieur à 3 mois.
Objectif opérationnel	Diminuer le temps de traitement des informations préoccupantes Renforcer l'équipe d'évaluateurs Proposer des temps de supervision Nouer des partenariats avec les autres institutions de la PE (notamment Education nationale) pour faire connaître les enjeux de la transmission d'IP.
Description de l'action	Diminuer le temps de traitement des IP pour être dans les délais légaux : réaliser les évaluations en 3 mois Mise en place de sessions de supervision Création d'un rétro-planning avec des échéances intermédiaires afin d'affiner le suivi.
Identification des acteurs à mobiliser	Travailleurs sociaux cellule IP et Travailleurs sociaux du pôle enfance. Appui des Assistants sociaux des UTAS sur la base du volontariat pour participer aux évaluations. (formation sur référentiel HAS).
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 10 000€ Financement CD : 10 000€ (valorisation des salaires) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	Années 2025 et suivante :
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur national : Nombre d'ETP dédiés en CRIP • Indicateur national : Outils développés pour les agents • Indicateur national : Conventions conclues • Nombre d'IP entrantes : 2023 : 424 • Nombre d'IP entrantes en 2024 : 598 • Nombre d'IP évaluées 2023 : 212 soit 50 % • Nombre d'IP évaluées 2024 : 257 soit 43 %

Points de vigilance	Augmentation des IP

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°11 (facultatif)	
FICHE ACTION N°7	
Réévaluer et renforcer le plan de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	
Département concerné Conseil départemental de la Creuse	
Référént (personne ou institution) Pôle cohésion sociale	
Constat du diagnostic	Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, le gouvernement a souhaité la mise en place d'un plan de contrôle des ESMS en protection de l'enfance dans chaque département.
Objectif opérationnel	Constitution d'une équipe pluridisciplinaire de contrôleurs
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de cadres de la DEFJ impliqués dans la mission de contrôle • Impliquer les agents de l'ASE (éducateurs, travailleurs sociaux psychologues...) dans les contrôles pour recueillir la parole de l'enfant. • Refonte de la méthode de contrôle avec un objectif qualitatif (prise en compte de la parole de l'enfant...) • Rédaction et suivi d'un plan de contrôle annuel • Mise en place d'un tableau de suivi (contrôles effectués + actions correctives) • Planification annuelle des contrôles à effectuer • Soutien aux ESMS • Gestion du suivi des remontées des incidents graves dans les ESMS et analyse des risques
Identification des acteurs à mobiliser	Cadres de la DEFJ, agents de l'ASE
Moyens financiers prévisionnels	Financement État : 1 200 € Financement conseil départemental (CD) : 1 200 € Financements autres :
Calendrier prévisionnel	2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Nb de contrôles effectués en 2025 et années suivantes Tableau de suivi des préconisations Données à intégrer au bilan de l'ODPE
Points de vigilance	Qualité des contrôles : balayer les différents champs (administratif, éducatif, budgétaire)

Publié sur www.creuse.fr le 09/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20251002-CP2025221-DE

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIFS N° 13 et 14 (obligatoire – 1 des 3 objectifs ONDAM)	
FICHE ACTION N° 8	
Dispositif interdépartemental d'accompagnement (DIAP) et commission « cas complexes »	
Département concerné Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) Pôle cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	<p>Certains jeunes suivis en protection de l'enfance présentent des problématiques les situant à la charnière des prises en charges sociales, éducatives, judiciaires médico-sociales et sanitaires. Ils connaissent des parcours souvent complexes et instables, ponctués par de nombreuses ruptures mettant en échec les lieux d'accueils successifs. Cette situation fait apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement des familles à renforcer • Un besoin d'améliorer la coordination des différents acteurs • Un besoin de soutenir les accueillants familiaux pour les usagers en situation de handicap • Un besoin d'améliorer les détections précoces des cas complexes avant qu'ils ne deviennent critiques. • Un besoin de prévenir les ruptures identifiées à la majorité
Objectif opérationnel	<p>Formaliser les modalités de fonctionnement de la collaboration institutionnelle en</p> <ul style="list-style-type: none"> • favorisant une meilleure adaptation de la réponse apportée aux mineurs en difficultés, en danger, délinquants • améliorant la communication et l'information réciproque entre les services • assurant une complémentarité institutionnelle en vue d'une cohérence du parcours du mineur • en mettant en place une coordination ASE / Handicap pour faciliter les échanges et prises de décision <p>dans le but de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les parcours • Soutenir les accueillants familiaux • Détecter précocement les situations complexes • Identifier des places de répit
Description de l'action	<p>1. <u>Le Dispositif Interdépartemental d'Accompagnement Permanent (DIAP)</u> porté par l'ALEFPA accompagne les enfants avec une double vulnérabilité par le biais du programme NEXUS (approche systémique et individualisée) permettant une sécurisation du parcours avec un collectif réduit) et favorise</p> <ul style="list-style-type: none"> • une sécurisation du parcours avec un collectif réduit • un accès à l'autonomie <p>grâce à</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dispositif hébergement permanent (DHP) : 4 places micro-hébergements • 8 places appartements semi-autonomes. • Une équipe mobile ressource (EMR) : 12 places.

	<ul style="list-style-type: none"> • Un agrément d'intermédiation locative (IML) (en cours) <p>2. <u>Maintien d'une commission des cas complexes</u> Créer une instance partenariale pour construire un plan d'aide adapté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fléchage d'accueillant familiaux <p>3. <u>Intervention du DIAP aux formations des accueillants familiaux.</u></p>
Identification des acteurs à mobiliser	ASE, PJJ, ARS, MDPH, JUSTICE, Pédo psychiatrie, Organismes gestionnaires handicap, Bailleurs sociaux, Education nationale
Moyens financiers prévisionnels	Financement 100% ONDAM
Calendrier prévisionnel	Années 2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<p>Bilan d'activité du DIAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'accès aux dispositifs • Nombre d'enfants accompagnés dans chaque dispositif (équipe mobile, internat) • Trajectoire des enfants (bilan quantitatif et qualitatif des sorties) <p>Maintien d'une commission des cas complexes Nombre de situations évoquées en commission</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 en 2022, • 3 en 2023, • 2 en 2024.
Points de vigilance	Pour la commission cas complexe, vigilance sur le nombre de partenaires invités

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°11 (facultatif)	
FICHE ACTION N°9	
Pérenniser la participation des enfants aux travaux de l'ODPE	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	Le développement de la participation des jeunes et de leur famille est identifié comme un levier permettant de renforcer l'accès des personnes à leurs droits.
Objectif opérationnel	Faire vivre le comité d'usagers créé dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance pour prendre en compte la parole des enfants. Faire vivre la parole des enfants
Description de l'action	Le comité des jeunes en protection de l'enfance a été créé le 30 septembre 2022, avec l'objectif de recueillir la parole des jeunes pour mieux appréhender leur problématique et leur permettre de devenir acteur de leurs situations et de leurs droits. Ce comité, ouvert à 16 jeunes volontaires de 9 à 21 ans, ayant une mesure de placement de judiciaire, se réunit 6 fois dans l'année et est animé par deux professionnels extérieurs à l'Aide Sociale à l'Enfance. L'enjeu des animateurs est de libérer la parole des jeunes afin de les faire travailler sur une thématique choisie par eux et de présenter leur réflexion et projet lors de la conférence annuelle de l'ODPE. Les jeunes peuvent choisir tout support pour valoriser leur projet : vidéos, photographies, livres, BD.... Ce projet sera financé dans le cadre de l'ODPE.
Identification des acteurs à mobiliser	Agents ASE – MDA POLARIS
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 3 000 € Financement CD : 3 000 € (animateurs des comités des jeunes)
Calendrier prévisionnel	2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du comité des jeunes en 2024 : 4 - Nombre de jeunes et d'enfants ayant participé au comité des jeunes : 16 inscrits Une réalisation annuelle mettant en avant la parole des jeunes par un membre du comité de leur réflexion à l'occasion de la conférence annuelle de l'ODPE en 2024. Construction d'un livret ressource (parcours de l'enfant à l'ASE) réalisé par

	<p>le comité des jeunes à destination des enfants confiés (actuellement au service communication).</p> <p>Témoignage du comité des jeunes lors de la conférence annuelle ODPE.</p>
Points de vigilance	<p>Maintenir la participation, motiver le groupe (turnover des jeunes)</p>

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°11 (facultatif)	
FICHE ACTION °10	
Renforcer l'ODPE	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	Après quatre années d'existence, l'ODPE a pu fédérer les acteurs de la Protection de l'Enfance. Il a initié des groupes de travail thématiques, a offert un espace de réflexion et de formation lors des conférences annuelles. Quatre rapports statistiques présentant les chiffres clés de la protection de l'enfance ont été produits. Afin de renforcer son rôle centralisateur et d'observatoire, il est important de pouvoir continuer le travail engagé autour de l'analyse de données ciblées pour permettre de réfléchir sur les pratiques professionnelles, la prise en charge des enfants et d'observer et analyser les évolutions et tendances du département.
Objectif opérationnel	Permettre à l'ODPE de bénéficier d'études scientifiques et universitaires pour essayer de comprendre les problématiques issues de son territoire avec les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre des actions de prévention • repenser les pratiques professionnelles • offrir de nouveaux outils aux professionnels
Description de l'action	Un premier travail, conduit avec la chercheuse, Claire Littaye, a permis de mieux comprendre la trajectoire des enfants ayant une mesure et le fort taux de judiciarisation. Le schéma départemental de la protection de l'enfance 2021-2026 a mis en lumière que le taux de judiciarisation des mesures relatives à la protection de l'enfance est l'un des plus élevés de France en rapport à la population de moins de 18 ans. Dans la continuité des groupes de travail de l'ODPE, il est proposé une nouvelle thématique d'étude : <i>Comprendre le parcours des enfants en situation de double vulnérabilité.</i> afin de mieux appréhender les interactions entre leur milieu de vie et leur handicap.
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études financées par l'ODPE

Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 20 000€ Financement CD : 20 000 € (valorisation du salaire du responsable ODPE) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Publication et diffusion des résultats de l'étude Actions mises en œuvre issues des conclusions de l'étude par le biais d'un groupe de travail
Points de vigilance	

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°6 (obligatoire)	
FICHE ACTION N°11	
Renforcer les compétences parentales de façon précoce	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	Des situations repérées tardivement, déjà dégradées. Les difficultés dans la relation mère/enfant peuvent toucher tous les milieux. Des interventions à domicile des TISF trop tardives
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un soutien à domicile TISF en période périnatale (grossesse jusqu'aux 6 mois de l'enfant) Repérer les points de fragilité et proposer un étayage le plus tôt possible Aider les parents à accueillir et prendre soin du nourrisson Agir en prévention précoce (cf « l'appel des 1000 jours » ; Stratégie Nationale de santé 2018/2022 « penser un parcours de santé et de prévention cohérent pour les parents et leurs jeunes enfants ») Cibler particulièrement, mais non exclusivement, les grossesses non suivies, les menaces d'accouchement prématuré, mère isolée, gémellité, mère mineure...
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Intervention TISF, sur volontariat des familles, avec participation minimale ou nulle pour éviter le frein financier; fondée sur les capacités parentales et non pour suppléer les carences. Formation Panjo dans le cadre du déploiement de la formation par l'ARS sur le département de la Creuse
Identification des acteurs à mobiliser	CH, professionnels de santé, travailleurs sociaux, associations d'aides à domicile
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 18 882 € Financement CD : 18 882 € (valorisation salariale) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	Année 2025 et suivantes

<p>Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action</p>	<p>Indicateur national : Pourcentage d'augmentation du nombre de familles bénéficiaires de l'action d'un TISF ou d'une aide financières et du nombre de familles bénéficiaires d'une mesure administrative d'accompagnement en économie sociale et familiale</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'heures d'intervention TISF/ an• Nombre de propositions faites d'intervention avec pourcentage d'acceptation.• Analyse des motifs d'intervention des modalités (nombre, durée, fréquence...) et de l'évolution des situations• Nombre de professionnels formés à la méthode PANJO
<p>Points de vigilance</p>	

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°5 (facultatif)	
FICHE ACTION N°12	
Améliorer l'approche des professionnels dans l'accompagnement des parents et des enfants	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	Insuffisante offre de soutien à la parentalité aux familles ayant des difficultés de prise en charge de leurs enfants
Objectif opérationnel	Pérennisation d'ateliers de soutien à la parentalité pour permettre des séances d'accompagnement
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Définition annuelle des lieux, des professionnels (EJE et/ou TISF) • Organisation des ateliers (2 groupes d'éveil concernant maxi 3 Mères + 4 à 5 enfants, au rythme de 2 fois/mois) • Animation des salles d'attente à l'occasion de la consultation de nourrissons (EJE) • Formation des professionnels aux théories de l'attachement • Support de communication d'informations
Identification des acteurs à mobiliser	EJE TISF Professionnels de santé, travailleurs sociaux du CD, CAF, MSA, UDAF (pour la formation)
Moyens financiers prévisionnels	Financement État : 22 000 € Financement conseil départemental (CD) : 22 000 € (intervenantes PMI) Financements autres :
Calendrier prévisionnel	Année 2025 et suivantes.
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	12 janvier 2024 : demi-journée de formation sur les liens d'attachement (DR RAYNAUD) à Aubusson
Points de vigilance	Nombre d'ateliers réalisés Nombre de familles bénéficiaires

Annexe 5 : Modèle de fiche action

Nommer le document au format « n° objectif_nom de la fiche action »

OBJECTIF N°7 (obligatoire)	
FICHE ACTION N°13	
Mise en place de dispositifs protégés pour l'exercice du droit de visite et de garde	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	<p>En France, on estime que 140 000 enfants vivent dans un foyer où il y a des violences conjugales. Dans ces foyers, 80% des enfants sont témoins directs de la violence physique. Or ces violences ont un impact particulièrement néfaste sur le bien-être psychologique, neurologique et social de l'enfant qui y est exposé.</p> <p>En Creuse, les partenaires intervenant dans le champ de la protection de l'enfance ont remarqué que de nombreuses situations accompagnées mettent en jeu de la violence conjugale, sans que celle-ci soit d'emblée identifiée et nommée. Les partenaires qui accueillent les victimes de violences de leur côté, font le constat que la violence continue à s'exercer après la séparation, souvent autour des questions de la garde des enfants.</p>
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser la mise en relation entre l'enfant et le parent auteur de violence conjugale. • Sécuriser le parent victime de violences conjugales dans la mise en œuvre du droit de visite et de garde • Participer à la prévention des situations de maltraitance, la majorité des situations ciblées entrant dans le champ de la protection de l'enfance (suivis AED, AEMO)
Description de l'action	<p>Mise en place de la Mesure d'Accompagnement Protégé suite à un appel à projet : attribution de la mesure à l'association RELIANCE.</p> <p>Assurer la pérennisation de la mesure.</p>
Identification des acteurs à mobiliser	Etat, CAF, MSA, Tribunal judiciaire
Moyens financiers prévisionnels	<p>Financement Etat : 10 000€</p> <p>Financement CD : 10 000€</p> <p>Financements autres : enveloppe de 57 000€ (CAF) – application d'un prix forfaitaire par mesure</p>

Calendrier prévisionnel	2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Indicateur national : Part des AED et AEMO dans l'ensemble des mesures de protection de l'enfance Nombre de MAP exercées (10 mois d'expérimentation en 2023) <ul style="list-style-type: none">• nombre de MAP : 12 mesures exercées en 2023• nombre d'enfants concernés : 13• nombre de MAP en 2024 : 16• nombre d'enfants concernés en 2024 : 24
Points de vigilance	L'augmentation des mesures

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°11 (facultatif)	
FICHE ACTION N°14	
Renforcer les formations des professionnels	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	Dans le cadre des missions de l'ODPE constat partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels sur un besoin de créer une culture commune en protection de l'enfance.
Objectif opérationnel	Poursuite de la recherche formation action sur les besoins fondamentaux de l'enfant.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du COPIL inter institutionnel : PEP 23, PJJ, AECJF, CD, APAJH, ALEFPA, POLARIS, PEDOPSY • Diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des professionnels de ces institutions sur la connaissance des BFE • Organisation d'un temps de formation générique sur les BFE • Mise en place d'une recherche formation action
Identification des acteurs à mobiliser	PJJ, EN, AECJF, CD, POLARIS, PEP 23, PEDO PSY
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 3 400€ Financement CD : 3 400€ (prestation de formation)
Calendrier prévisionnel	Années 2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<p>2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées de formation et nombre de participants : 3 journées de formation pour environ 300 professionnels • Nombre de groupe de travail créés : 6 réunions du COPIL, 3 réunions avec les cadres intermédiaires <p>2024 :</p> <p>2025 : lancement des périodes d'immersion inter structures.</p> <p>Indicateurs suivants : nombre de jours d'immersion et nombre de professionnels ayant sollicité ces périodes d'immersion</p>
Points de vigilance	

Annexe 5 : Modèle de fiche action

Nommer le document au format « n° objectif_nom de la fiche action »

OBJECTIF N°10	
FICHE ACTION N°15	
Favoriser l'accès aux droits et à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes confiés, ex MNA	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
Réfèrent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale	
Constat du diagnostic	Le département de la Creuse propose systématiquement aux MNA de signer un CJM pour les accompagner vers l'autonomie. Plus de 80% signent un contrat.
Objectif opérationnel	Mise en situation d'une expérience de vie en autonomie par la mise à disposition d'appartements.
Description de l'action	Accueil des jeunes MNA dans des appartements en semi-autonomie (ORIGAMIE) dès leur minorité ; cette forme d'accueil correspond à leur profil, différent des autres jeunes accueillis en protection de l'enfance. Accompagnement vers la formation professionnelle (LEP, apprentissage)
Identification des acteurs à mobiliser	Bailleurs sociaux, CCI, MILO
Moyens financiers prévisionnels	Prix de journée ORIGAMIE : 70€/jours X 365 jrs X 30 jeunes / an = 766 500 € / an à la charge du CD Financement Etat : 54 336 € Solde à la charge du CD
Calendrier prévisionnel	2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	En 2023 : Nb. de logements mis à disposition : 42 logements Nb. de CJM : 67 dont MNA 32 En 2024 : Nb. de logements mis à disposition : Nb. de CJM : 94 dont 48 MNA
Points de vigilance	

Publié sur www.creuse.fr le 09/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20251002-CP2025221-DE

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°10 (facultatif)	
FICHE ACTION N°16	
Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et passerelles	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	30% des jeunes confiés à l'ASE de la Creuse ne signent pas de CJM à la majorité Les jeunes retournent chez leurs parents ou trouvent des solutions qui ne sont pas pérennes
Objectif opérationnel	Mise en situation d'une expérience de vie en autonomie par la mise à disposition d'appartements.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de 2 appartements pour évaluer la capacité du jeune à vivre seul en sortie de prise en charge en FA ou CDEF Soutien « logistique » du lieu d'accueil de départ qui reste en « fil rouge ». Séjours de courte durée à l'occasion de stage notamment.
Identification des acteurs à mobiliser	Bailleurs sociaux; familles d'accueil, CDEF, TS ASE
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 6 000€ Financement CD : 6 000€ (salaires des TS chargés du suivi) Financements autres : location de 2 appartements coût 500€/appt x 12 x2 =12000€
Calendrier prévisionnel	Année 2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	<p>Indicateur national : Taux d'actions éducatives en faveur de jeunes majeurs et d'accueils provisoires de jeunes majeurs rapportées aux actions éducatives et aux accueils à l'ASE de jeunes âgés de 17 ans l'année précédente</p> <p>Nb. de logements mis à disposition : XX appartements dans le cadre du dispositif « diffus » de la MECS de BOSGENET</p> <p>Nb. de CJM : 67 en 2023</p> <p>Actualiser ASE</p> <p>Nombre de jeunes majeurs ayant pu bénéficier de ce dispositif.</p> <p>Etude de la trajectoire lors de la sortie du dispositif</p>
Points de vigilance	

Publié sur www.creuse.fr le 09/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20251002-CP2025221-DE

Contractualisation en prévention et en protection de l'enfance 2025-2027

OBJECTIF N°7 (obligatoire)	
FICHE ACTION N°17	
Sensibilisation aux psycho traumas	
Département concerné : Conseil départemental de la Creuse	
<i>Référent (personne ou institution) : Pôle Cohésion sociale</i>	
Constat du diagnostic	Nombreux enfants accueillis en protection de l'enfance ont été victimes de psycho trauma ce qui conduit souvent à des troubles du comportement que les adultes n'arrivent pas à décrypter.
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage précoce des situations de violence • Prévenir les actes de violence et l'apparition des troubles • Développer un accompagnement innovant au service de l'enfant en s'appuyant sur son environnement de vie • Participer à la diffusion de pratiques professionnelles sensibles au trauma
Description de l'action	Former les professionnels de l'Enfance <ul style="list-style-type: none"> • à repérer le psycho trauma et détecter les réactions liées au psycho trauma. • à réagir face aux manifestations liées au psycho-trauma lors des interactions avec l'enfant
Identification des acteurs à mobiliser	JE-CDEF-CD-AECJF-travailleurs sociaux – assistants familiaux
Moyens financiers prévisionnels	Financement Etat : 10 000€ Financement CD : 10 000€ (Prestation de formation)
Calendrier prévisionnel	Année 2025 et suivantes
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs de mise en œuvre de l'action	Indicateur national : Part des enfants accueillis à l'ASE placés auprès d'un tiers digne de confiance, part des enfants accueillis en famille d'accueil sur le total d'enfants placés Nombre de professionnels formés (dont nombre d'assistants familiaux) Retour qualitatif lors des entretiens annuels de formation (développement d'une compétence)
Points de vigilance	